

Conseil du 20^e arrondissement du 20 septembre 2023

Vœu relatif à l'hébergement d'urgence

déposé par les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen cosigné par les élus des groupes Paris en Commun socialistes écologistes et républicains, les élus du groupe Génération.s et les élus Écologistes de Paris 20

Considérant les plus de 2000 enfants sans solution d'hébergement à la veille de la rentrée scolaire 2023, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente ;

Considérant que la dernière "Nuit de la solidarité" a recensé 3 015 personnes sans solution d'hébergement sur le territoire parisien contre 2 598 personnes pour la précédente édition et que dans le 20^e arrondissement, ce sont 217 personnes qui ont été rencontrées lors de la nuit de la solidarité estivale contre 176 en janvier 2023 ;

Considérant les 105 mineurs recensés parmi les 3015 personnes sans solution d'hébergement ;

Considérant que 611 personnes sont mortes de la rue en France en 2022 ;

Considérant la diminution du budget de l'État, en 2022, alloué à l'hébergement d'urgence et le besoin grandissant de répondre à l'urgence sociale ;

Considérant les quelques 56 000 personnes vivant aujourd'hui, en Île-de-France, dans des hôtels sociaux, dont plus de 700 dans le 20^e arrondissement ;

Considérant que ces hôtels sociaux font un à un le choix d'expulser ces femmes et hommes, ces familles pour y préférer les potentiels touristes qui affluent et afflueront en grand nombre dans la capitale pour la coupe du monde de Rugby puis pour les JO 2024 ;

Considérant que la région parisienne a déjà perdu près de 5000 places d'hébergement d'urgence depuis 2022 ;

Considérant que le 115 ne peut loger en moyenne qu'environ 15% des familles ayant réussi à les joindre (soit 43% des appelants en juillet 2023) ;

Considérant la crise inflationniste que nous traversons et le besoin d'accompagnement social, médical et psychiatrique des personnes sans-abris ;

Considérant le besoin de mettre en œuvre toutes les solutions pour héberger les familles qui en ont besoin ;

Considérant qu'aucune mobilisation particulière de l'État ne se profile à ce jour en réaction à ces circonstances particulières et que de nombreux manquements des pouvoirs nationaux sont déjà constatés et comblés autant que possible par la Mairie de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris mène une politique volontariste à travers la mise à disposition de fonciers municipaux ou appartenant aux bailleurs sociaux pour y réaliser, en lien avec les associations de solidarité, de l'hébergement d'urgence intercalaire ;

Considérant que l'État dispose d'un patrimoine conséquent sur le territoire parisien ;

Considérant qu'une partie de ce patrimoine est inoccupé à l'instar des anciens bâtiments de la documentation française ou encore du Val de Grâce, et pourrait faire l'objet d'occupation intercalaire ;

Considérant le vœu de notre groupe déposé au Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022 au sujet de l'hébergement d'urgence des personnes sans-abris à Paris ;

Sur proposition des élu·e·s de la majorité, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- L'État augmente urgemment le nombre de places d'hébergement disponibles à Paris et en Île-de-France, à travers la création de nouvelles structures et notamment des CHU et CHRS, pour l'ensemble des personnes en situation de sans-abrisme et pour répondre aux besoins considérables et en constante augmentation ;
- L'État crée des places d'hébergement dans son patrimoine vide ;
- La Maire de Paris interpelle de nouveau le gouvernement pour obtenir le droit de réquisition des logements et bureaux vacants ;
- La Mairie de Paris relance, auprès de la Préfecture, le projet d'utiliser les anciens locaux de l'APHP situés quai de Gesvres pour de l'hébergement d'urgence sans remettre en cause les projets d'occupation transitoire en cours.